



VILLE DE LESTREM

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Objet :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° 2015/20

**Mission de Maîtrise d'œuvre pour
l'aménagement du centre ville de Lestrem**

Règlement de la Consultation (R.C)

Date limite de réception des candidatures :

Mardi 12 janvier 2016 à 12 heures

SOMMAIRE

1	ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	3
2	OBJET DE LA CONSULTATION – CONTENU DE LA MISSION	3
3	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE	3
4	REGLEMENT ET DOSSIER DE CONSULTATION	3
4.1	Règlement de consultation.....	3
4.2	Dossier de consultation	3
5	CANDIDATURES	4
5.1	Remise des candidatures.....	4
5.2	Forme et contenu des candidatures.....	4
5.3	Critères de jugement des candidatures	5
6	OFFRES	6
6.1	Remise des offres	6
6.2	Forme et contenu des offres	6
6.3	Critères de jugement des offres.....	7
7	DISPOSITIONS DIVERSES	7
7.1	Assurance et frais de transport.....	7
7.2	Application du règlement.....	7
7.3	Divers.....	7
7.4	Différends.....	8
8	CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION	8

1 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage est représenté par Monsieur le Maire de la Commune de LESTREM, en mairie – Place du 8 mai – 62136 LESTREM

2 OBJET DE LA CONSULTATION – CONTENU DE LA MISSION

Le présent règlement concerne la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre, choisies sur références, moyens et prix pour l'aménagement du centre ville de Lestrem.

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La mission de maîtrise d'œuvre sera conforme aux dispositions de la loi MOP du 12 juillet 1985, et son décret d'application N° 93.1268 du 29 novembre 1993

La mission comportera : AVP, PRO/DCE,ACT,VISA, DET, AOR

3 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

L'opération consiste à réaménager le centre ville sur 400 ml suite aux travaux d'assainissement prévus par Noréade.

Le montant total estimé des travaux, arrêté par la collectivité est fixé à 585 000 euros HT valeur Décembre 2015.

4 REGLEMENT ET DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Règlement de consultation

Le retrait du règlement auprès de la Mairie est obligatoire pour faire acte de candidature. Ce retrait peut se faire en mairie aux dates et heures d'ouverture ou par voie postale à l'adresse de la mairie. La demande portera les références de la consultation et les coordonnées du demandeur (nom, adresse, fax, tél, e mail).

Les délais de transmission et de réception restent sous la responsabilité du demandeur.

4.2 Dossier de consultation

Il sera constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le programme
- Le projet de marché de maîtrise d'œuvre : Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières

Les candidats disposeront de 10 jours pour poser des questions sur les documents remis, par écrit, fax, au maître d'ouvrage.

Il ne sera répondu à aucune question orale. Le maître d'ouvrage apportera les réponses écrites dans les 10 jours.

Une fois les offres remises par les 3 candidats présélectionnés, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'organiser une audition et/ou de négocier avec chaque candidat.

5 CANDIDATURES

5.1 Remise des candidatures

Les remises des candidatures contenant les pièces définies ci-après seront transmises à l'adresse figurant à l'article 1.1 par tout moyen permettant de déterminer sans ambiguïté les dates et heures de leur réception.

Le pli cacheté portera de façon apparente les coordonnées du candidat et la mention : « Aménagement du centre ville de Lestrem - Consultation de maîtrise d'œuvre – Marché n° 2015/20 - CANDIDATURE – NE PAS OUVRIR. »

Les date et heure de réception des candidatures sont fixées au 12 janvier 2016 à 12h00, délai de rigueur.

5.2 Forme et contenu des candidatures

La volonté du maître d'ouvrage de constituer un cadre type de dossier de candidature imposé aux candidats se justifie par le souci d'élaborer un référentiel objectif d'analyse et de sélection des candidatures.

L'efficacité de la méthode dépendant du respect de la présentation type. Les candidatures non conformes seront purement et simplement rejetées.

La candidature sera constituée exclusivement des éléments suivants :

- **Lettre de candidature et composition de l'équipe :**

Le candidat présentera la composition de son équipe (interne ou sous forme de groupement), les compétences dont il dispose en interne ou celles recherchées auprès de chaque cotraitant ainsi que les qualifications professionnelles dont il dispose ou dont dispose chaque cotraitant

En cas de candidature présentée sous forme de groupement, le candidat est informé que le marché sera attribué sous forme d'un groupement conjoint dont l'architecte paysagiste sera le mandataire.

- **Situation fiscale :**

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics, une déclaration sur l'honneur sera établie par chaque candidat ou chaque cotraitant (en cas de groupement).

- **Compétences, références, moyens :**

Chaque candidat ou chaque cotraitant (en cas de groupement) présentera ses compétences et moyens et ses références.

Le candidat qu'il soit unique ou sous forme de groupement disposera des compétences et références suivantes :

COMPETENCES :

- Paysage/urbanisme (Mandataire Architecte paysagiste).
- VRD (compétences à justifier soit en interne soit par un Bureau d'étude).
- Eclairage Public (compétences à justifier soit en interne soit par un Bureau d'étude).

L'architecte paysagiste devra être impérativement le mandataire de l'équipe afin de garantir une cohérence dans les aménagements paysagers et urbains tout en assurant la coordination des autres compétences.

REFERENCES :

Les références présentées dans les annexes permettront au maître d'ouvrage d'apprécier si le candidat (unique ou en groupement) dispose de références équivalentes à l'opération à réaliser. Cette appréciation se fera sur la base des caractéristiques suivantes :

- Etude et suivi d'opération d'échelles et d'enjeux similaires au projet
 - Le candidat s'attachera à présenter des références pertinentes avec l'ensemble des compétences nécessaires (paysage, VRD, éclairage) de manière à démontrer au Maître d'ouvrage la bonne maîtrise du groupement sur l'ensemble des différents sujets au travers de leurs expériences
5 références au format A3 au maximum pour le groupement
 - Le candidat fournira à l'appui de sa candidature une **lettre de motivation avec mémoire de 2 pages A4 R/V maxi** démontrant la sensibilité du groupement sur ce type d'opération
- **Le présent règlement de consultation signé par le candidat ou le mandataire de l'équipe.**

5.3 Critères de jugement des candidatures

L'ouverture des plis sera réalisée par le représentant du maître d'ouvrage, accompagné d'un agent administratif. Il sera établi un rapport d'analyse des pièces demandées. Les pièces excédentaires au dossier de candidature type seront éliminées.

Après élimination des candidatures non conformes au règlement de consultation, la sélection des candidats sera effectuée selon les critères suivants :

- Analyse de la composition de l'équipe, des compétences et moyens du candidat et de tous les cotraitants (groupement), à travers les qualifications détenues ou les niveaux d'équivalence des références présentées sur 20 %
- Analyse de l'adéquation des références avec le projet sur 50 %
- Sensibilité du candidat au vu de sa lettre de motivation et de son mémoire sur 30 %

Au plus, trois candidats seront admis à présenter une offre.

6 OFFRES

6.1 Remise des offres

Le projet de marché avec Acte d'Engagement sera remis aux candidats présélectionnés. Les offres seront déposées en mairie. Le pli fermé portera la mention suivante :

« NA PAS OUVRIR – OFFRE maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre ville de Lestrem Marché n° 2015/20 »

Les dates et heures seront communiquées par courrier à destination de chaque équipe concurrente.

6.2 Forme et contenu des offres

Le projet de marché constitué de :

- Acte d'Engagement
- CCAP
- Programme technique détaillé dûment signé par le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Chaque concurrent remettra également :

- Un mémoire technique (20 pages recto/verso maximum) regroupant les éléments suivants :

Compréhension des enjeux et attentes

Le maître de l'ouvrage juge la pertinence des réflexions faites en réponse au programme de l'opération, ses objectifs et ses contraintes, en appréciant la qualité des points suivants :

- perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme et de la justification de la prise en compte de ceux-ci.
- décrire la méthode d'étude proposée des éléments de mission de maîtrise d'œuvre en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage. Le groupement démontrera ainsi sa capacité à appréhender la complexité du projet et à assurer sa mise en œuvre
- premières orientations

Visite de site

- Premières impressions du candidat (analyse critique) après une première visite de site, sur base d'un reportage photographique commenté

Organisation interne au groupement

- Les compétences et la qualification du personnel dédié à l'opération
- Organisation de l'équipe

Présenter les moyens humains affectés à l'exécution du marché avec la description de l'organisation particulière de l'équipe de projet et un organigramme concernant chaque phase de la mission ; les candidats doivent indiquer les noms, les titres d'étude et l'expérience professionnelle des membres du personnel chargés de l'exécution du

*marché ; la répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants sera clairement décrite.
Les CV du chef de projet et des principaux intervenants seront annexés au présent mémoire.*

Délais d'exécution

- Planning prévisionnel détaillé pour chaque phase sur la partie étude proprement dite et pertinence des délais par rapport au travail à fournir et aux moyens mobilisés

6.3 Critères de jugement des offres

L'absence d'une des pièces demandées sera un critère éliminatoire de l'offre. Les critères de jugement des offres et leur pondération sont les suivantes :

- Prix de l'offre : 50 %
- Valeur technique de l'offre au vu des éléments du mémoire technique : 50 %
 - Comprenant les sous critères :
 - Compréhension des enjeux et attentes : 20 %
 - Organisation interne au groupement : 10 %
 - Visite de site : 10 %
 - Délais d'exécution : 10 %

7 DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Assurance et frais de transport

Les dossiers de candidature et les offres seront acheminés sous la seule responsabilité du candidat. Quelque soit le mode d'acheminement de l'offre, seule la date de réception de celle-ci par le maître d'ouvrage est retenue comme date de « remise des offres » Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des candidatures et offres.

Les frais de transport sont à la charge des candidats.
Aucun document ne sera retourné aux candidats.

7.2 Application du règlement

La remise d'une candidature vaut acceptation du présent règlement. Par conséquent, les candidats se soumettent aux décisions du représentant de la Collectivité, seule personne compétente dans l'application du présent règlement.

Aucune rémunération n'est prévue pour les candidats non retenus.

7.3 Divers

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en langue française.

7.4 Différends

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Lille est seul compétent.

8 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

22 décembre 2015	Envoi de l'AAPC
12 janvier 2016	Date limite de réception des candidatures
Semaine 2	Analyse des candidatures et choix des concurrents par le maître de l'ouvrage
Semaine 4	Date limite de réception des offres
Semaine 5	Analyse des offres
Semaine 6	Envoi des lettres de refus
Semaine 8	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

A....., le

Le Candidat,